

Procédures de réservation et d'invitation

1. Invitation

Un membre peut inviter maximum 2 personnes par partie et a droit à un maximum de 20 invitations pour la saison. Coût : **5 euros par invitation**.

Les invitations sont payées préalablement sur le compte de l'ASBL tennis des mottes **BE21 9734 1953 1603**

Le montant est 20 euros minimum, soit 4 invitations. Elles sont valables indéfiniment. Nous demandons aux parents d'expliquer à leurs enfants les conditions d'accès aux terrains.

2. Réservation

Les réservations se font par internet sur le site « ballejaune.com ».

On peut réserver 2 parties à des jours différents, 1h pour les simples et de 2h pour les doubles. Après avoir joué, la partie suivante peut être réservée. On ne peut réserver que sous son nom et prénom. La réservation se fait obligatoirement avec les noms et prénoms des joueurs plus les invités éventuels.

Pour le comité,
Joëlle Van Goethem, présidente
Nicole Vanhamme, secrétaire
Brigitte Blackburn, trésorière

La Hulpe, le 12 septembre 2024